

La formation
d'Accompagnant Éducatif et Social
est proposée dans nos établissements de :

La Loire

42 rue de la Tour de Varan
42704 Firminy CEDEX

La Savoie

145 rue de la Chavanne
73490 La Ravoire

La Haute-Savoie

1Bis Boulevard du Fier
74002 Annecy CEDEX

Toutes les infos sur l'entrée en formation :

▶ N°Cristal 09 71 00 71 72

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h30

ou par courrier électronique :

concours@enseis.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Accompagnant Éducatif et Social

DIPLÔME D'ÉTAT
DE NIVEAU 3

DEAES

L'Accompagnant Éducatif et Social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie, quelles qu'en soient l'origine ou la nature.

L'AES prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il veille à l'acquisition, la préservation ou la restauration de l'autonomie de la personne et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle. Ses interventions, à domicile ou en établissement, contribuent à l'épanouissement de la personne.

Le diplôme d'État lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social.

Débouchés et domaines d'intervention

L'Accompagnant Éducatif et Social peut intervenir :

- Au domicile de la personne
- En établissement social ou médico-social
- Dans des structures d'accueil de la petite enfance
- Dans des établissements d'enseignement et de formation, d'emploi et d'activités culturelles

Poursuite de parcours

L'obtention du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social permet de poursuivre ses études vers les diplômes du secteur social et médico-social, tel que le diplôme de Moniteur Éducateur.

Objectifs de la formation

- Proposer, par le biais de l'alternance, des connaissances et des expériences visant à développer des compétences transférables sur les terrains professionnels
- Favoriser les apprentissages par le biais de méthodes et d'outils pertinents et innovants
- Accompagner chaque apprenant dans son parcours et son processus de formation dans les espaces collectifs et individualisés

Déroulé pédagogique

Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne (112h)

Bloc 2 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle, dans le respect des personnes et des règles d'hygiène et de sécurité (91h)

Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne (105h)

Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention (147h)

Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne (91h)

AFGSU : Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence. (21h)

Méthodes pédagogiques

La pédagogie active de l'alternance permet d'associer des cours magistraux, études de cas, mise en situation et immersion professionnelle.

Modalités d'évaluation et de certification

- La formation est sanctionnée par le Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social.
- La certification est enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (Arrêté du 30 août 2021 relatif au Diplôme d'État d'AES).
- Chaque bloc de compétences est certifié par des évaluations de stage et des épreuves écrites et/ou orales dans le centre de formation qui dispense la formation.

Pré-requis

Aucun diplôme n'est exigé pour s'inscrire à la sélection.

Dispositifs d'accès

- La voie directe (en fonction de la situation financière de l'étudiant ou de sa famille, des bourses d'étude peuvent être attribuées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes).
- La voie de l'alternance : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, CDD, CDI.
- La voie de la formation continue.
- La voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Durée de la formation

1 an, dont :

- 546 heures de formation théorique
- 840 heures de formation pratique (stage ou employeur).
- 21 heures d'AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes de Soins et d'Urgence)

Les textes réformant ce diplôme pour la rentrée 2026 ne sont pas encore tous parus : les informations seront mises à jour régulièrement sur notre site internet.

Comment entrer en formation :

Sont admis de droit en formation :

- Les candidats ayant un diplôme mentionné annexe V de l'arrêté du 1^{er} septembre 2021
- Les candidats en situation professionnelle ou ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences du DEAES

Ces candidats bénéficient d'un entretien de positionnement avec le centre de formation, avant l'entrée en formation.

Les candidats non admis de droit doivent satisfaire aux épreuves suivantes :

- Une première sélection sur dossier par une commission d'étude de dossier
- Les candidats dont le dossier a été retenu présentent une épreuve orale d'admission. Elle comprend un entretien avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel.

Les dates et règlement d'admission, les modalités des épreuves et les coûts sont consultables sur notre site internet :